

PETITION

« Pour la libération de la rue du Cendrier »

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève,
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève,

Dans le cadre de l'opération «Les Yeux de la Ville » 2004, une partie de la rue du Cendrier a été transformée en zone piétonne, supprimant de la sorte 21 places de stationnement.

Les riverains ont été « mis devant le fait accompli » : Ils n'ont pas pu se prononcer sur cet aménagement dit « éphémère ».

Or, cet aménagement entrave les activités de tout le quartier, commerçants et habitants. Malgré une autorisation limitée à 60 jours, l'aménagement n'a pas été enlevé à ce jour, 22 septembre 2004.

Cette situation, illégale porte préjudiciable aux intérêts, droits et libertés des citoyens. Elle ne peut plus être tolérée.

A vu de ce qui précède, les soussignés, commerçants, habitants, visiteurs, ou employés dans le quartier de la rue du Cendrier, demandent aux autorités de :

1. Ordonner la suppression immédiate de l'aménagement dit « éphémère » à la rue du Cendrier
2. Ordonner la remise de la rue du Cendrier en son état initial et notamment, le rétablissement des 21 places de stationnement pour voitures.
3. Veiller à ce que la voie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés.
4. Prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

	Nom et prénom	Adresse (rue et n°, NP et localité)	Signature
--	---------------	-------------------------------------	-----------

Renseignements : Pierrette Python, Boutique *Linea 7*, rue du Cendrier 12, 1201 Genève

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal
Reçu le: 1.11.2004
A traiter par:
Copies:

**A L'ATTENTION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENEVE**

Genève, le 29 octobre 2004

Rétition « Pour la libération de la rue du Cendrier »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Fédération du commerce genevois (FCG), l'Association genevoise des détaillants en textiles (AGDT) ainsi que la Fédération du centre-ville (FEC) souhaitent vous faire part de leurs préoccupations face à l'utilisation du domaine public, particulièrement dans le cadre de l'opération "Les yeux de la ville".

Les associations ci-dessus vous remettent une pétition signée par 532 personnes, concernant l'aménagement dit "éphémère" à la rue du Cendrier.

Dans le cadre de l'opération «Les Yeux de la Ville » 2004, une partie de la rue du Cendrier a été transformée en zone piétonne, supprimant de la sorte 21 places de stationnement.

Les riverains ont été « mis devant le fait accompli » : ils n'ont pas pu se prononcer sur cet aménagement.

Or, cet aménagement entrave les activités de tout le quartier, commerçants et habitants. Malgré une autorisation limitée à 60 jours, l'aménagement n'a pas été enlevé à ce jour, 28 octobre 2004.


Cette situation, illégale, porte préjudice aux intérêts, droits et libertés des citoyens. Elle ne peut plus être tolérée.

Au vu de ce qui précède, les associations signataires ainsi que les 532 pétitionnaires demandent aux autorités de :

1. Ordonner la suppression immédiate de l'aménagement dit « éphémère » à la rue du Cendrier
2. Ordonner la remise de la rue du Cendrier en son état initial et notamment, le rétablissement des 21 places de stationnement pour voitures.
3. **Veiller à ce que la voie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés.**
4. **Prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.**

Les pétitionnaires vous prient de traiter rapidement leur demande, étant donné le préjudice qu'ils subissent depuis de nombreuses semaines à la rue du Cendrier.

 **Jean-Pierre AESCHBACH**
Fédération du commerce genevois


Olivia GUYOT
Secrétaire patronale
Association genevoise des
détaillants en textiles


Alexandre DE GORSKI
Fédération économique du centre-ville